

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'Avril, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 09 avril 2024.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Laury FLIPPE (arrivé à 21h20), Angélique BARBIER (arrivée à 21h35), Muriel POLLART, Laurent DHE, Véronique HERMANT, Clément BACRO.

Absents excusés : Daisy LAINE, Bruno VIENNE, Sylvie COUSIN.

Procurations :

Sylvie COUSIN donne procuration à Laury FLIPPE

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Bruno VIENNE donne procuration à Eugène DELAMBRE

Secrétaire : Dorothée LEFEBVRE

Début de séance : 20h10

Séance levée à 23h40

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 11 mars 2024

Madame HERMANT précise qu'elle n'a pas changé d'avis par rapport à Madame FAORO. Elle souhaitait simplement que les montants soient affichés sur le compte-rendu. Elle pense que les observations énumérées lors de l'approbation du compte-rendu sont mal comprises et se demande si elle est toujours libre d'en parler. Elle ajoute qu'elle n'est influencée par personne et qu'elle prend ses décisions elle-même.

Monsieur DELAMBRE rappelle qu'une délibération est valable seulement si un vote a été effectué. Madame BARBIER ne comprend pas cette remarque et demande une explication ou un exemple. Monsieur DELAMBRE explique que par exemple concernant le prêt de la banque postale, il était convenu d'attendre leur retour avant de valider l'offre. Il ajoute qu'un complément d'information était attendu avant de pouvoir voter. Madame BARBIER rappelle que la banque postale n'a pas répondu. Monsieur DELAMBRE dit qu'il maintient les propos qu'il a tenu lors de la réunion du 11 mars dernier et qu'il n'a pas tenu de propos désobligeants. Il informe que si on le relance sur ces sujets, il ira en préfecture.

Monsieur DELAMBRE explique qu'il a eu une discussion avec Monsieur CAGIN concernant le terrain de pétanque. Ce dernier n'est pas à l'origine de la demande d'emplacement de ce terrain près du stade. Il souhaiterait que ce terrain soit situé près de la salle de sports. Monsieur DELAMBRE pense que la commission des travaux devrait se réunir à ce sujet.

2) Vote du compte administratif 2023 : Commune et Eaux Usées

Service Eaux Usées

Monsieur MUCHEMBLED présente le solde d'exécution de 2023 :

Solde d'exécution de la section d'investissement de : + 15 997,75€

Solde d'exécution de la section de fonctionnement de : + 97 624,35€

L'affectation suivante est proposée sur le BP 2023 :

Excédent de financement (001) : + 15 997,75€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : + 97 624,35€

Le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 sont concordants.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2023 est adopté.

Madame LEFEBVRE propose qu'une prime soit attribuée à Madame FAORO pour le travail qu'elle fait chaque année pour le service « eaux usées ». Elle précise que ce travail prend du temps et qu'il est assez complexe. Madame BARBIER souhaiterait en rediscuter ultérieurement avant de prendre une décision.

Commune

Monsieur MUCHEMBLED présente le solde d'exécution de 2023 :

Solde d'exécution de la section d'investissement de : + 182 990,71€

Solde d'exécution de la section de fonctionnement de : + 758 080,85€

L'affectation suivante est proposée sur le BP 2023 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : + 207 534,03€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : + 550 546,82€

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 390 524,74€

Excédent de financement (001) : + 182 990,71€

Le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 sont concordants.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2023 est adopté.

3) Approbation du compte de gestion 2023 : Commune et Eaux Usées

Service Eaux Usées

Le compte administratif 2023 ainsi que le compte de gestion 2023 sont concordants.

Madame BARBIER est donc autorisée à signer le compte de gestion 2023.

Commune

Le compte administratif 2023 ainsi que le compte de gestion 2023 sont concordants.

Madame BARBIER est donc autorisée à signer le compte de gestion 2023.

4) Vote des taxes 2024

Madame BARBIER propose de maintenir les mêmes taux que pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière (bâti) : 41,65%

Taxe foncière (non bâti) : 45,26%

Taxe d'habitation : 11,74%

Madame BARBIER rappelle que le taux de la taxe d'habitation est applicable uniquement aux résidences secondaires ainsi qu'aux logements vacants.

5) Vote des subventions aux associations

Suite à la commission des finances, Madame BARBIER propose de conserver les montants octroyés aux associations et d'attribuer une subvention aux nouvelles associations : « chœur des femmes » et « titans d'artois ».

Vote :

Contre : 1 (Laurent DHE)

Abstention : 0

Pour : 12 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Muriel POLLART, Laury FLIPPE, Véronique HERMANT ainsi que Sylvie COUSIN, Daisy LAINE et Bruno VIENNE par procuration).

A la majorité des membres présents et représentés, il est décidé d'octroyer les montants suivants :

Association	Montant de la Subvention (en €)
Amicale Club d'Essarts	412
Amicale Sapeurs-Pompiers Bucquoy	300
Anciens Combattants Bucquoy	356
Association AEP Joie de Vivre	356
Association Club Seichusen Aïkido	300
Association Parents d'Elèves Ecole Saint Joseph	356
Association Jeunesse de l'Artois	1 965
Au chœur des hommes	300
Chorale Joie de Vivre	467
Cyclo Club Bucquoy	300
Génération Musique	6 600
Gym Détente	300
La Fraternelle	300
La société de chasse	300
Les jeunes sapeurs-pompiers du Sud Arrageois	300
Quentin et Thomas l'Espoir est là	300
Restaurant du cœur	300
Country Club	300
Les mots mis	300
Nous les Baladins	300
Au chœur des femmes	300
Titans d'Artois	300

Il est précisé que le montant de la subvention octroyée à Génération Musique dépend du nombre d'élèves Bucquoysiens.

6) Vote du Budget primitif 2024 : Commune et Eaux Usées

Service Eaux Usées

Le budget primitif présenté par Madame BARBIER s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses : 85 250,00€

Recettes : 185 191,35€

La section de fonctionnement est volontairement sur-équilibrée à la demande du percepteur qui souhaite privilégier la sincérité du budget.

Section Investissement

Dépenses : 94 128,75€

Recettes : 94 128,75€

L'assemblée valide à l'unanimité des membres présents et représentés ce budget primitif.

Commune

Le budget primitif présenté par Madame BARBIER s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses : 1 253 063,54€

Recettes : 1 600 972,82€

La section de fonctionnement est volontairement sur-équilibrée à la demande du percepteur qui souhaite privilégier la sincérité du budget.

Section Investissement

Dépenses : 1 191 951,84€

Recettes : 1 191 951,84€

Vote :

Contre : 0

Abstention : 1 (Bruno VIENNE par procuration)

Pour : 12 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Muriel POLLART, Laury FLIPPE, Véronique HERMANT, Laurent DHE ainsi que Sylvie COUSIN et Daisy LAINE par procuration).

L'assemblée valide à la majorité des membres présents et représentés ce budget primitif.

7) Repas des aînés du dimanche 21 avril

Madame BARBIER annonce qu'à la date du 15 avril 119 convives seraient présents lors du repas des aînés organisé ce dimanche 21 avril. Elle précise que sur les 289 personnes âgées de 65 ans et plus, 98 personnes se sont inscrites. Les autres personnes inscrites sont les membres du conseil municipal, du CCAS et de la commission des fêtes.

Madame BARBIER informe qu'elle a eu un souci pour le repas. Monsieur ROUZIER l'a informée qu'il ne pourrait pas s'en occuper cette année car il cesse son activité à la fin du mois. Madame BARBIER l'a su le 06 avril et a donc téléphoné à plusieurs traiteurs. Monsieur PAYEN, traiteur de la société Natur'Lment bon est disponible ce dimanche 21 avril pour préparer le repas et informe que deux serveuses peuvent être mises à disposition.

Le repas est le suivant :

Entrée : Tartelette au maroilles et andouille de Cambrai, Salade de mâche aux noix

Plat : Pavé de veau, crème de cèpes, gratin dauphinois, endive braisée, millefeuille de légumes

Fromage : assiette de trois fromages, beurre et salade verte.

Le prix est de 26€/personne. L'an dernier, Monsieur ROUZIER avait facturé le repas à 26,40€/personne. Pommery production proposera le spectacle « dixie show » : les tubes des années disco ainsi que la sonorisation, les lumières du spectacle et l'animation dansante. Cette prestation de deux fois 40 minutes de spectacle s'élèvent à 3 150€ TTC contre 3 100€ l'an dernier.

Madame BARBIER rappelle que le repas des aînés est organisé par la commune et non par la commission des fêtes.

L'apéritif sera le suivant : kir royal et 5 toasts chauds préparé par la boulangerie l'Agatine.

Après le plat, le trou normand sera servi.

L'Agatine s'occupe également de fournir du pain blanc et du pain aux céréales ainsi qu'une tropézienne individuelle avec coulis de framboise pour le dessert. Madame GERARD demande si des boules de pain ont été commandées ? Madame BARBIER lui répond que non mais qu'il est possible de l'ajouter. Elle précise que le tarif des boules de pain est plus élevé que le pain coupé. Mesdames GERARD et POLLART disent que les boules de pain sont plus présentables.

Les biscuits apéritifs, boissons, café et sorbet sont commandés à Carrefour Contact.

Madame GERARD demande à Madame BARBIER si les fleurs sont prévues pour la décoration. Madame BARBIER confirme qu'elles sont commandées à la tige d'or.

Madame BARBIER ajoute que les employés communaux prépareront les tables et les chaises et qu'ils libéreront l'accès derrière la scène pour les artistes.

Madame BARBIER rappelle que les membres du conseil municipal, du CCAS et de la commission des fêtes sont là pour aider en salle. La commission des fêtes se charge de préparer la décoration de la salle et de disposer les couverts sur les tables.

8) Points sur les festivités : la chasse à l'œuf du dimanche 31 mars et voyage à Bruges le samedi 18 mai

Madame GERARD prend la parole et informe que la chasse à l'œuf s'est bien passée. Il y avait du beau temps, les enfants étaient contents et étaient plus nombreux que l'an dernier.

Monsieur DHE demande si la chasse à l'œuf était réservée aux enfants de Bucquoy ? Madame BARBIER informe que des flyers ont été distribués dans les écoles à tous les enfants Bucquoysiens ou non.

Après discussion, il est décidé que l'an prochain les flyers ne seront pas distribués dans les écoles, seulement dans les boîtes aux lettres de la commune.

Madame POLLART demande de prévoir moins de grands sujets et plus de sujets moyens pour que les enfants qui trouvent les figurines puissent les échanger contre des sujets moyens.

Madame BARBIER informe qu'une tonnelle a été cassée à cause de la pluie qui s'est déposée sur les bâches pendant le weekend.

Madame BARBIER rappelle la cérémonie du 8 mai. Elle donnera plus d'informations quand elle aura discuté de l'organisation avec Monsieur Frédéric BOUTEMY, nouveau président des anciens combattants.

Madame GERARD informe du voyage organisé à Bruges par la commission des fêtes. Le tarif est de 25€ pour les Bucquoysiens et de 28€ pour les extérieurs. Ce tarif inclut le transport en bus et la visite de la biscuiterie.

Madame GERARD annonce que le parcours du cœur sera organisé le 09 juin.

9) Renouvellement de la convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département

Madame BARBIER informe qu'il convient de renouveler la convention faite avec le Département du Pas-de-Calais dans le domaine de l'eau. Cette convention est prévue pour 3 ans. Le coût reste de 0,33€/habitant/an.

Cela comprend :

- L'assistance à la mise en place du suivi régulier des ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement des boues
- La validation de l'autosurveillance
- L'exploitation des résultats de l'autosurveillance
- L'assistance pour l'élaboration des conventions de raccordement des établissements générant des pollutions non domestiques
- L'assistance au service d'assainissement pour le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif
- L'assistance au service d'assainissement pour le suivi régulier des réseaux d'assainissement
- L'évaluation de la qualité du service d'assainissement
- L'assistance pour l'élaboration de programmes de formation
- La protection de la ressource en eau

Tous les conseillers votent pour le renouvellement de cette convention avec le Département.

10) Divers

- Tracteur

Monsieur MUCHEMBLED prend la parole et informe que le tracteur 110/54 est toujours en panne malgré les réparations effectuées.

Madame BARBIER informe que ces réparations ont coûté au total 10 854,73€ en 2023.

Monsieur MUCHEMBLED explique qu'il a trouvé un tracteur à Artois Motoculture pour un montant de 30 000€ HT. Il s'agit d'un tracteur d'occasion Massey Ferguson 5465 de 2010, utilisé 6 300 heures, 120 chevaux, boîte dyna 4, 3 distributeurs et cabine suspendue. Il est fourni avec deux godets (terre et fumier) et une fourche palette. Il est possible d'y installer l'épaveuse. Une révision complète sera effectuée. Madame GERARD demande s'il est garanti. Monsieur MUCHEMBLED informe que la garantie est de 3 mois.

Monsieur DELAMBRE demande si le tracteur actuel fonctionne encore. Il pense qu'il faudrait débroussailler.

Monsieur MUCHEMBLED informe que le tracteur actuel sera repris par Artois Motoculture. Madame LEFEBVRE demande s'il est plus puissant. Monsieur MUCHEMBLED lui répond qu'il est d'une puissance équivalente. L'achat de ce tracteur permettrait de remplacer le tracteur Renault 110/54 et le tractopelle et ainsi limiter les dépenses pour la commune.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il attend une réponse pour l'achat d'un tractopelle pour un montant de 50 000€.

Il est précisé que pour déraser, il est préférable de faire venir une entreprise. Il n'est pas utile d'investir dans une machine coûteuse qui ne servira qu'une ou deux fois chaque année.

Madame GERARD demande s'il sera possible de déneiger. La commune n'a pas de lame pour le faire. Les agriculteurs de la commune le font gracieusement. Le conseil municipal les remercie chaleureusement pour ce service.

Madame BARBIER propose de voter pour l'achat de ce nouveau tracteur et la reprise de l'ancien par Artois Motoculture.

Contre : 2 (Monsieur DELAMBRE et Monsieur VIENNE par procuration)

Abstention : 2 (Monsieur FLIPPE et Madame COUSIN par procuration)

Pour : 10 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothee LEFEBVRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Laurent DHE, Véronique HERMANT, Clément BACRO ainsi que Daisy LAINE par procuration)

Madame BARBIER précise que le tracteur actuel a fonctionné une seule heure après les réparations. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de mettre l'épareuse sur le tractopelle.

- Chemins communaux

Monsieur MUCHEMBLED et Monsieur DELAMBRE ont travaillé pour les réparations de trous dans les chemins.

Monsieur MUCHEMBLED informe qu'il a contacté la société SNPC. Un point sur les chemins a été fait afin de définir lesquels sont à reboucher. Certains chemins sont trop abîmés pour être simplement rebouchés. Monsieur MUCHEMBLED attend un retour sur la quantité de travail et de matériaux nécessaires pour ce travail. Il informe qu'un camion coûte 4 500€/jour. Les trous sont d'abord nettoyés, ensuite un produit d'accroche est appliqué. Le trou est rebouché et enfin une finition est appliquée. Il s'agit de la méthode blow partcher.

Madame POLLART se demande si ces travaux sont garantis. Non, il n'existe pas de garantie pour la voirie.

Monsieur DELAMBRE informe que de son côté, il a contacté la société COLAS et informe qu'un technicien viendra demain matin pour voir les chemins et proposer un devis. Il précise que la société COLAS ne conseille pas la méthode blow partcher qui n'est pas idéale selon cette société. Cette société propose l'agrandissement des trous, l'application d'une colle et leur remplissage.

Madame BARBIER se demande s'il est possible de reboucher les trous présents sur les voies communales dans le village par la même méthode. Monsieur DELAMBRE informe que cela est possible également.

Madame BARBIER ajoute que les réparations seront à faire rapidement.

Monsieur DELAMBRE demande s'il est possible de demander un devis aussi à l'entreprise DELAMBRE. Il précise que l'entreprise DELAMBRE n'utilise pas la méthode blow partcher. Plusieurs devis seront demandés et présentés lors de la prochaine réunion.

- Course cycliste

Madame BARBIER informe que l'avenir cycliste de Mondicourt l'a contactée car il souhaiterait organiser une course cycliste dans le village, le dimanche 26 mai, le jour de la fête des mères de 12h à 18h. Madame BARBIER précise qu'il s'agit d'un championnat départemental UFOLEP 62. Les véhicules pourront circuler dans le sens de la course. Madame BARBIER précise que la date a été décidée en « haut lieu ». Elle ajoute que plusieurs groupes seront définis selon les tranches d'âges. Cette course attend entre 100 et 150 participants.

Le problème est que les voiries ne seront pas réparées pour le 26 mai. Il est donc dangereux de laisser les coureurs circuler sur ces voies. Après discussion, le conseil décide de refuser l'organisation de cette course cycliste le 26 mai prochain.

- Enrochement rue du Rossignol et rue d'Hébuterne

Madame BARBIER informe qu'elle a reçu un courrier de la Censelette en date du 19 mars 2024 et en donne lecture.

Madame BARBIER ajoute qu'elle a reçu un second courrier en lettre recommandée en date du 20 mars 2024 par la RRT62. Monsieur MUCHEMBLED en donne lecture.

Ces deux courriers font référence aux roches installées à l'angle de la rue d'Hébuterne et de la rue du Rossignol.

Madame BARBIER donne lecture de la réponse faite à ces deux courriers. Il est précisé que les roches ont été installées sur le trottoir car la circulation des véhicules abîme la clôture qui se situe sur cet angle. Il est également noté qu'une réflexion est en cours afin de trouver une solution qui conviendrait à tous car les activités de la Censelette et de la RRT62 sont importantes.

Monsieur FLIPPE rappelle que ces roches sont situées sur le trottoir où la circulation des véhicules n'est pas autorisée. Madame GERARD explique qu'avant les roches, il y avait un talus mais celui-ci n'existe plus à cause de la fréquence des passages de ces véhicules. Mesdames BARBIER et GERARD ajoutent qu'un bus peut circuler sans difficulté.

Monsieur DHE informe que Monsieur DELBE de la RRT62 n'a fait aucune étude pour le passage des bus car selon lui cela n'était pas nécessaire.

Monsieur DELAMBRE demande s'il ne serait pas possible de circuler par le chemin des morts.

Madame GERARD informe que les riverains seront gênés par le bruit. Madame BARBIER informe qu'elle a autorisé le passage des camions par ce chemin. Elle ajoute qu'un sens interdit doit être défini par un arrêté. Des recherches sont actuellement entreprises pour retrouver cet arrêté. Si aucun arrêté existe, le sens interdit pourra être retiré.

Madame POLLART pense que la petite rue ne tiendra pas car elle n'est pas adaptée à autant de passages, surtout par des véhicules lourds. Il est rappelé que le chemin des morts a été payé pour moitié par le GAEC DALLE et pour moitié par la commune. Pour rappel, il s'agit d'un chemin en craie.

Monsieur FLIPPE pense que d'un côté comme de l'autre, il y aura toujours des mécontents. Monsieur DELAMBRE explique que le problème du virage sera résolu si les véhicules continuent tout droit.

Madame BARBIER donne la parole à Monsieur Baptiste MARKEY, co-gérant de la Censelette. Monsieur MARKEY informe qu'il n'est pas d'accord pour payer l'aménagement du chemin car son exploitation a déjà un accès alors que Monsieur DALLE n'en avait pas. Il ajoute que les bus peuvent tourner dans la rue d'Hébuterne mais pas les camions qui font 3m50 de plus qu'un bus. Monsieur MARKEY ajoute qu'un décret de l'union européenne prévoit que la capacité des camions passe à 60T. Madame POLLART dit que les camions passeront où ils peuvent. Si les camions sont trop grands, ils ne passeront plus.

Monsieur MARKEY explique qu'un bus n'est pas considéré comme un poids lourd donc en théorie, ils peuvent circuler dans le chemin des morts. L'accès n'est interdit que pour les poids lourds.

Monsieur MARKEY pense que si le conseil décide de maintenir l'implantation des roches, il faudra refaire le chemin des morts pour pouvoir y circuler. De plus, moins d'habitants seront gênés par le passage des bus et des camions.

Monsieur BACRO explique qu'il sera difficile de prendre la bonne décision. Si la commune décide de refaire le chemin des morts correctement pour supporter le passage intensif des

véhicules, cela coûtera plusieurs centaines de milliers d'euros. Le budget de la commune ne le permet pas. Et si la commune investit quelques dizaines de milliers d'euros pour le chemin, la qualité ne sera pas suffisante et le chemin sera vite abîmé.

Monsieur MARKEY propose que la commune achète 4 semis de cailloux pour cette année qu'il étalera lui-même s'il le faut mais qu'une décision devra être prise pour l'an prochain. Il demande s'il est possible de recréer un AFR. Madame LEFEBVRE explique que ça ne s'appellera plus un AFR. Pour rappel, l'argent de l'AFR est utilisé pour les chemins.

Monsieur DHE pense que ce n'est pas aux chemins de s'adapter aux véhicules.

- DECI

Monsieur FLIPPE demande si Madame BARBIER a pu se renseigner pour l'achat de poteau incendie ? Madame BARBIER explique qu'elle a fait une demande de prix à Monsieur PARENT mais qu'elle n'a pas eu de réponse de sa part.

La citerne souple située derrière le cimetière sera déplacée au stade.

Monsieur DHE informe qu'il y a un défaut de construction au niveau du club house car il y a des parpaings sous le linteau qui ne sont pas de niveau. Madame LEFEBVRE pense que ce n'est pas possible car Messieurs CARPENTIER (maître d'œuvre) et TELLIER (chargé d'affaire de Bureau Véritas) l'auraient vu.

- Diplôme du travail

Madame GERARD demande quand Monsieur Christophe LEMAIRE recevra sa médaille du travail. Madame LEFEBVRE explique que le service qui s'en occupe a pris du retard. Il est précisé que les dossiers ne sont plus déposés en mairie mais envoyés directement au service concerné de façon dématérialisée. La mairie n'a donc plus connaissance des dossiers déposés et toujours en attente.

- Village

Madame GERARD informe que Madame MARECHAL l'a interpellée afin de trouver une solution pour la rue d'en Haut car les véhicules roulent très vite. Madame BARBIER répond que Monsieur MARECHAL l'a sollicité pour marquer un passage piéton. Comme il s'agit d'une départementale, Madame BARBIER s'est rapprochée du Département qui répond que le marquage du passage pour piétons est à la charge de la commune.

Madame GERARD informe que des véhicules accidentés sont stationnés sur la place. Madame BARBIER répond qu'elle contactera les gendarmes dès le lendemain pour qu'ils soient retirés.

Monsieur BACRO demande ce qu'il en est de la situation du café du commerce ? Madame BARBIER répond que Monsieur et Madame DUCROCQ doivent faire une étude G4 mais que cette étude est trop chère donc ils ne la feront pas. Monsieur MUCHEMBLED explique que Madame DUCROCQ fait le nécessaire avec un avocat et qu'elle a obtenu une subvention pour pouvoir faire cette étude.

Monsieur DELAMBRE informe qu'une pétition a été mise en place pour lutter contre la vitesse excessive des automobilistes dans le hameau d'Essarts. Il ajoute qu'elle sera bientôt déposée en mairie. Madame BARBIER lui répond qu'il serait possible de faire installer des plateaux pour limiter la vitesse. Cette solution pourrait également être envisagée au carrefour principal des départementales D939 et D8.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 13 mai.
--